



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mercredi 03 avril 2024

Le trois avril deux mille vingt-quatre à 16h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Esmeralda -, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	77

DELIBERATION N° DE_2024_030
<i>Bilan des AP CP PLUIH</i>

Date de la convocation
21 mars 2024

Date d'affichage
21 mars 2024

VOTES
EXPRIMES : 71
POUR : 71
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 4 NPPV : 2

Présents : Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Madame Line BRUNEL (MOUFLERS), Monsieur Serge DUREUX (MACHIEL), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Laurence CROISSET (NOUVION), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Gérard BOURGOIS (QU)

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/04/2024
080-200070936-DE_2024_030-DE

(QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCCOURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCH), Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS) représenté par Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE) représenté par Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR) représentée par Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY) représentée par Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND) représenté par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Madame Dany HAREUX (RUE) représentée par Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Madame Anita MAGNIER (RUE) représentée par Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE) représenté par Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Absent(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEIU), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEIU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEIU), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE)

Excusé(s) : Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEIU), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT)

A été nommé(e) secrétaire : Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Objet de la Délibération : bilan des AP CP PLUIH

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'instruction M57

Vu la délibération n° 2022-072 en date du 12 juillet 2022 relative à la décision de prescrire l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat sur l'ensemble du territoire communautaire et autorisant et lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour mener à bien la procédure d'élaboration du PLUiH,

Vu la délibération n° 2023-044 en date du 22 mars 2023 relative à l'ouverture d'une autorisation de programme concernant à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH)

Vu l'avis favorable des commissions de la gestion financière et 11 mars 2024 ;

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2024 080-200070936-DE_2024_030-DE

Le Président expose :

Le Président rappelle que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les opérations d'investissement peuvent faire l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP). Il est rappelé que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation. Chaque autorisation de programme comporte une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Cette procédure permet de disposer d'une meilleure visibilité financière des projets d'investissement de la collectivité et d'améliorer de pilotage de la gestion pluriannuelle des investissements.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'allonger l'autorisation de programme d'une année, d'ajuster et de réviser la répartition des crédits de paiement relatifs à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH)

Le bilan 2023 de cette AP se présente comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	REALISE	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026
<i>N° et libellé de l'AP</i>	<i>Montant total de l'AP</i>	2023				
01-23 - ELABORATION DU PLUiH	1 059 300 €	378 600 €	20 616 €	395 200 €	220 000 €	65 500 €

La nouvelle répartition des crédits se présente ainsi :

AUTORISATION		REALISE 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026	CREDITS DE PAIEMENT 2027
<i>N° et libellé de l'AP</i>	<i>Montant total de l'AP</i>					
01-23 - ELABORATION DU PLUiH	1 080 300 €	20 616 €	356 374 €	633 230 €	37 050 €	33 030 €

Le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver l'allongement de l'autorisation de programme relatif à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH)
- D'autoriser les crédits de paiements et inscriptions budgétaires pour l'élaboration du PLUiH tels que présentés dans le tableau ci-dessus
- D'autoriser le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération

Résultats des votes

Pour : 71

Farcy Pascal représenté par Wallet Daniel

Berthe Antoine

Balesdent Bruno

Patte Claude

Dufour Grégory

Bordret Xavier représenté par Monflier Bernard

Gamard Marcel

Mouton Eric

Cat René

Doyer Mathieu

Crépin Maurice

Level Hervé

Bouchez Franck

Labry Jean Louis représenté par Patte Claude

Gérard Olivier

Beron Maïté représentée par Cat René

Briet Damien

Alexandre Isabelle

Wallet Daniel

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/04/2024

080-200070936-DE_2024_030-DE

Martin Jean Luc
Baillet Alain
Kraemer Eric
Van Riek Onghena Marie José
Dulys Jean-Claude
Pruvot Jean Paul
Carpentier Fabien
Noël Frédéric
Doublet Odile
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Merlin Marie Jeanne
Delcourt Pierre
Pecquet Jean Marie
Pley Olivier suppléé par Dureux Serge
Parment Philippe
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Pierrin Philippe
Crépy Yves suppléé par Brunel Line
Hertault Claude
Forestier Maurice
Croiset Laurence
Boucart Jean-Charles
Monfler Bernard
Balsamo Martial
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Roucoux Annie représentée par Louvet Gérard
Ducastel Mejri Sophie
Louvet Gérard
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire
Bourgeois Frédéric
Bost Patrick
Thueux Jacky
Magnier Annita représentée par Lepaysan Joanny
Porquet Joël représenté par Thueux Jacky
Hareux Dany représentée par Ducastel Mejri Sophie
Lepaysan Joanny
Richard Renard
Nester Paul
Wattebled Rachel
Gouesbier Francis représenté par Parment Philippe
Martin Jocelyne
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Riquet Michel suppléé par Henot Alain
Soubry Patrick
Lecerf Dominique
Marcassin Daniel
Canal Valérie-Anne
Miannay Thierry

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 05/04/2024

080-200070936-DE_2024_030-DE

Contre : 0

Abstention : 4

Conty José

Pouilly Alain

Jaméas Jean Jacques représenté par Conty José

Fourdinier Marie Claire

Ne prend/prennent pas part au vote : 2

Bourgeois Thibaut

Poupart Patricia

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/04/2024

080-200070936-DE_2024_030-DE